



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

Département de la Guadeloupe

Ville de Lamentin

Lamentin, le 02 janvier 2020

Communiqué de presse

Réponse de Monsieur le Maire de Lamentin suite au dernier avis de la Chambre Régionale des Comptes

L'avis de la CRC sur la commune de Lamentin est paru.

Contrairement à certains commentaires, c'est plutôt bon signe pour l'avenir et la marque d'un effort réel de redressement:

1- Les précédents avis prévoient un déficit de 12 millions d'euros en 2018. En réalité la chambre constate après consolidation des résultats un déficit réel de 6 millions du compte administratif de 2018 soit la moitié.

2- Les causes de ce déficit se trouvent selon toujours la Chambre dans une mauvaise gestion depuis des années du personnel et dans un besoin de financement de 7 millions soit 5 millions pour Ravine Chaude et 2 millions pour l'école de Caillou.

S'agissant du personnel:

La chambre a raison nous avons entamé dès notre arrivée un plan de résorption des retards de paiement des charges sociales et de carrière du personnel. Cette période a duré 4 ans soit 2014 à 2018. Les charges ont ainsi augmenté jusqu'à atteindre 14 millions en 2018. Cette période est terminée la masse salariale est actuellement stabilisée à 12,6 millions depuis 2019. Des mesures de réorganisation ont été mises en place et il y a aujourd'hui une gestion nettement améliorée du personnel.

Contact presse : Mikael TREIL 0690 54 11 47 / mikael.treil@ville-lamentin.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Egalité Fraternité

Département de la Guadeloupe

Ville de Lamentin

S'agissant de l'investissement:

Il s'agit de 5 millions pour Ravine Chaude et 2 pour l'école de Caillou. Ce sont des plans pluriannuels d'investissement pour lesquels la CRC a ramené en 1 an la dépense. Ces dépenses sont en reste à réaliser et ne sont pas encore effectives. Nous attendons donc les retours de demande de subventions en cours qui viendront automatiquement diminuer ce montant.

La trajectoire annoncée par la chambre pour 2019 est respectée. Les dépenses de personnel sont réellement passées de 14 millions à 12,6, et le déficit de fonctionnement à 400 000 euros avec une prévision de 900 000 euros d'excédents pour 2020.

En gros la commune à régler ces dettes sociales envers l'URSSAF, le personnel et tous les organismes sociaux, poursuit son effort d'équipement et d'investissement pour le bien de la population, et tout cela sans recourir à l'impôt.

C'est la preuve d'une gestion certes difficile, mais dynamique et réussie.

Jocelyn SAPOTILLE
Maire de Lamentin
Président de la CANBT
Conseiller départemental